

FORMATION BEAUTE DU REGARD

STAGIAIRE :



Téléphone : 05 56 32 27 04

Mail : contact@espacebeauteformation.com

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

« ESPACE BEAUTE FORMATIONS »

Centre AQUILAE – Bât D - Rue de la Blancherie – 33370 Artigues-près Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du préfet de la Région
d'Aquitaine,

Et Madame

Adresse.....

.....

Ci-désignée le stagiaire est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Formation beauté du regard

Niveaux sollicités de formation extensions de cils : niveau 1 initiation cil à cil sur 2 jours, niveau 2 1 jour cil à cil perfectionnement, niveau 3 volume Russe seul sur 2 jours, niveau 4 cil à cil sur 2 jours + volume russe sur 1 jour, niveau 5 cil à cil sur 2 jours + volume Russe sur 2 jours, niveau 6 cil à cil sur 2 jours + volume Russe sur 2 jours + rehaussement et mascara semi-permanent sur 1 jour, niveau 7 cil à cil sur 2 jours + volume Russe sur 2 jours + 1 jour sur la technique de cils de votre choix. (Soulignez le niveau souhaité)

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la pose d'extensions cil à cil et volume russe et ajustements appropriés aux différents modèles présentés ainsi que la technique de rehaussement de cil et de mascara semi permanent.

A l'issue de la formation extensions de cils niveau 1 une attestation vous sera délivrée.
Sa durée est fixée jours soit heures de formation.

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

- La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- Suivant votre choix, l'action de formation de la beauté du regard aura lieu
- Du au niveau 1 : 2 jours cil à cil
- Du au niveau 2 : 1 jour perfectionnement cil à cil
- Du au niveau 3 : 2 jours volume Russe seul
- Du au niveau 4 : 2 jours cil à cil + 1 jour VR
- Du au niveau 5 : 2 jours cil à cil + 2 jours VR
- Du au niveau 6 : 2 jours cil à cil + 2 jours VR + 1 jour rehaussement et teinture.
- Du au niveau 7 : 2 jours cil à cil + 2 jours VR + 1 jour technique de cils de votre choix
- Le : 1 jour Réhaussement – Masacra et/ou Teinture
 - De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation de l'Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux.
 - Elle est organisée pour un effectif limité à 4 stagiaires maximum.
 - Conditions générales de formation :
- **Matériels et consommables** nécessaires mis à disposition du stagiaire **pour la durée du stage sans contrepartie d'achat de Kit.**
- **Formation 100% pratique sur modèles physiques sur toute la durée du stage.**
- Les **modèles sont convoqués par nos soins.** Toutefois la stagiaire peut amener ses modèles.
- **L'intégralité des cours** sera remise sous forme d'un livret de 40 pages environ.
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Le formateur : Martine et Guillaume Le Corre encadrent la formation

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et conditions

- Le prix de l'action de formation beauté du regard est fixé € net pour le niveau surjours. Complétez en fonction de votre choix de formation
- Le stagiaire s'engage à verser 30% du montant de la formation avec le bulletin d'inscription et le contrat de formation, le solde sera réglé à l'entrée en stage. Soit € par CB ou espèce.
- Ne pas tenir compte de l'article 6, si le stagiaire est pris en charge par pôle emploi

Je vous rappelle que le centre de formation dispose d'un moyen de paiement par Carte bancaire vous permettant d'échelonner votre paiement jusqu'à 4 mois :

- 4.15% h.t de commission pour le paiement en 2 fois
- 4,55% h.t de commission pour le paiement en 3 fois
- 4.95% h.t de commission pour le paiement en 4 fois

Il faudra vous munir d'une pièce d'identité valide, de votre téléphone portable et d'une carte bleue appartenant au porteur de la carte d'identité. (Sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur).

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat. Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour le stagiaire :
(nom et prénom du stagiaire)
Suivi de la mention « lu et approuvé »
Signature :

Pour l'organisme de formation
Guillaume Le Corre
Signature et cachet :

ESPACE BEAUTE FORMATIONS
Centre AQUILAË
Rue de la Blancherie - Bât. D
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél./Fax 05 56 32 27 04
SIRET 538 342 288 00015
N° 72 33 04620 33

